
PROTECTION SOCIALE DES AGENTS ET DES RETRAITÉS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

La référence du public, parapublic et des groupes
d'intérêt public du groupe Malakoff Humanis



Qui sommes-nous ?

L'Ipsec

Institution de prévoyance paritaire à but non lucratif, l'Ipsec a été créée en 1955 pour les salariés du groupe Caisse des Dépôts. Au sein du groupe Malakoff Humanis, acteur majeur de la protection sociale en France, l'Ipsec met à la disposition des salariés de droit privé du secteur parapublic et des sociétés de groupes d'intérêt public, une gamme complète de garanties santé & prévoyance, responsables et solidaires.

MALAKOFF HUMANIS EN CHIFFRES

N°1

en santé et prévoyance collective

Près de **7,5 MDS €**
de fonds propre

400 000

entreprises clientes

10 MILLIONS

de personnes assurées

> POUR UNE COUVERTURE SANTÉ DE QUALITÉ

Nos solutions permettent à nos assurés et à leur famille de bénéficier d'une complémentaire santé responsable.

> OFFREZ DES SERVICES COMPLETS POUR FACILITER LE QUOTIDIEN

Tiers payant, assistance 24h/24, fonds social, application mobile...

Nos services facilitent le quotidien de nos assurés.

MFPrévoyance

Créée en 2008 à l'initiative de mutuelles de la fonction publique, MFPrévoyance, société d'assurance, a ouvert son capital à CNP Assurances à la fin de 2010. Filiale à 65 % de CNP Assurances (les 35 % restant étant détenus par des mutuelles de la fonction publique), MFPrévoyance permet à des mutuelles de la fonction publique et Mutuelles Interprofessionnelles ainsi qu'à des organismes de droit public et de droit privé, de compléter leurs prestations par des offres collectives obligatoires ou facultatives de prévoyance. MFPrévoyance a obtenu le 18 juillet 2018 la certification pour la conception de produits de prévoyance et ses activités de gestion ISO 9001: 2015

MFPrévoyance EN CHIFFRES

129 M€

de chiffre d'affaires brut

95% du portefeuille

à 10 ans d'ancienneté

1 MILLION

de personnes protégées

MFPrévoyance appartient au
groupe CNP

N°1 Assureur Emprunteur

en France

COUVREZ LES RISQUES DE LA VIE AVEC NOS SOLUTIONS PRÉVOYANCE

Face aux risques de maladie ou d'accident, la mise en place d'un contrat de prévoyance aide nos assurés et leur famille à mieux gérer les aléas de la vie.



Des gammes modulables et responsables au service de la protection sociale

L'Ipsec propose des solutions santé et prévoyance sur mesure et responsables.

SANTÉ

Des complémentaires santé modulables

Des garanties santé responsables, adaptables avec des niveaux de remboursement sur mesure, pour nos assurés et leur famille.

PRÉVOYANCE

Des couvertures contre les risques de la vie

Des contrats de prévoyance permettant de protéger les assurés et leurs proches face aux aléas de la vie (maladie, accidents...).

DES SERVICES

Pour faciliter le quotidien

Espace assuré sécurisé, application mobile, tiers payant, assistance 24h/24, réseaux de soins... Nos services facilitent le quotidien de nos assurés.

Abréviations (grille de garanties)

BR : Base de Remboursement de la Sécurité sociale

PMSS : Plafond mensuel de la Sécurité sociale (3 666 € en 2023)

FR : Frais réels engagés par l'assuré

PLV : Prix limite de Vente

HLF : Honoraire Limite de Facturation

DPTM (Dispositifs de Pratique Tarifaire Maîtrisée) : OPTAM / OPTAM-CO

OPTAM : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée

OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée - Chirurgie-Obstétrique

Vos garanties frais de santé

Cette grille de garanties frais de santé dédiée aux agents de la Caisse des Dépôts a pour objectif de vous présenter les prestations santé auxquelles vous avez droit.

		Sécurité sociale	Niveau Base		Niveau Intermédiaire		Niveau Supérieur	
			Prestations sous déduction de la Sécurité sociale		Prestations sous déduction de la Sécurité sociale		Prestations sous déduction de la Sécurité sociale	
			DPTM	Hors DPTM	DPTM	Hors DPTM	DPTM	Hors DPTM
Hospitalisation	Frais de séjour	80% BR	100% BR		100% BR		100% BR	
	Forfait journalier							
	Hospitalier	-	100 % des FR limité au		100 % des FR limité au forfait		100 % des FR limité au	
	Psychiatrique	-	100 % des FR limité au		100 % des FR limité au forfait		100 % des FR limité au	
	Honoraires							
	Actes de chirurgie	80% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	250% BR	200%BR
	Actes d'anesthésie	80% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	250% BR	200%BR
	Actes techniques médicaux	80% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	250% BR	200%BR
	Autres honoraires	80% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	250% BR	200%BR
	Chambre particulière							
Avec nuitée	-	-		45 € / nuit		3% PMSS / nuit		
Ambulatoire	-	-		15 €		2% PMSS		
Frais d'accompagnement	-	-		25 € / nuit		2% PMSS/nuit		
Participation forfaitaire sur les actes lourds	-	100 % des FR limité au forfait réglementaire en vigueur		100 % des FR limité au forfait réglementaire en vigueur		100 % des FR limité au forfait réglementaire en vigueur		
Transport	Frais de transport (remboursés Ss)	65%BR	100% BR		100% BR		100% BR	
Soins courants	Honoraires médicaux							
	Généralistes	70% BR	100% BR	100% BR	100% BR + 10€	100% BR + 5€	250% BR	200%BR
	Spécialistes hors Psychiatre, Neuropsychiatre et Neurologue	70% BR	130% BR	100% BR	100% BR + 16€	100% BR + 10€	250% BR	200%BR
	Psychiatre, Neuropsychiatre et Neurologue	70% BR	130% BR	100% BR	100% BR + 18€	100% BR + 10€	250% BR	200%BR
	Cardiologue	70% BR	130% BR	100% BR	100% BR + 18€	100% BR + 10€	250% BR	200%BR
	Professeur - Praticien Hospitalier	70% BR	130% BR	100% BR	100% BR + 18€	100% BR + 10€	250% BR	200%BR
	Actes de chirurgie, actes médicaux techniques	70% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	250% BR	200%BR
	Actes d'imagerie médicale, Actes d'échographie	70% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	250% BR	200%BR
	Analyses et examens de laboratoire							
	Remboursés par la Ss	60% BR	100% BR		100% BR		100% BR	
	Non remboursés par la Ss	-	-		40% FR		40% FR	
	Auxiliaires médicaux	60% BR	100% BR		100% BR		120% BR	
	Sage femme	70% BR	100% BR		100% BR		100% BR	
	Médicaments							
	SMR faible	15% BR	15% BR		15% BR		100% BR	
	SMR modéré	30% BR	100% BR		100% BR		100% BR	
	SMR important	65% BR	100% BR		100% BR		100% BR	
	Irremplaçables pour affections graves et invalidantes (ALD)	100% BR	100% BR		100% BR		100% BR	
	Traitement anti tabac	65% BR	100% BR		100% BR		100% BR	
	Traitement anti tabac prescrit et non pris en charge	-	-		150€ / an		150€ / an	
	Vaccins prescrits remboursés Ss	65% BR	100% BR		100% BR		100% BR	
	Contraception prescrite et non prise en charge Ss	-	-		100€ / an		100€ / an	
	Vaccins prescrits et non remboursés	-	-		100€ / an		100€ / an	
	Matériel médical (hors auditif)							
	Prothèse capillaire prise en charge Ss	60% BR	100% BR		110% BR + 82€ / an		100% BR + 90% FR	
	Prothèse mammaire prise en charge Ss	60% BR	100% BR		110% BR + 50€ / an		100% BR + 90% FR	
Semelle orthopédique	60% BR	100% BR		110% BR + 30€ / an		100% BR + 90% FR		
Autres appareillages	60% BR	100% BR		110% BR		100% BR + 90% FR		
Fournitures et appareillages non remboursés Ss	60% BR	15%FR		25% FR		90% FR		
Participation forfaitaire sur les actes lourds	-	100 % des FR limité au		100 % des FR limité au forfait		100 % des FR limité au		
Cures thermales								
Honoraires	70% BR	/		100% BR		100% FR dans la limite de 15% PMSS / cure		
Frais de transport remboursés par la SS	65% BR	65% BR		100% BR				
Frais d'hébergement remboursés par la SS	65% BR	65% BR		110% BR				

Document non contractuel

		Sécurité sociale		Niveau Base	Niveau Intermédiaire	Niveau Supérieur	
				Prestations sous déduction de la Sécurité sociale	Prestations sous déduction de la Sécurité sociale		Prestations sous déduction de la Sécurité sociale
		DPTM	Hors DPTM	DPTM	Hors DPTM	DPTM	Hors DPTM
Audiologie	Audioprothèse 100% Santé (Equipement de Classe I) Assuré <= 20 ans ou atteint de cécité Assuré > 20 ans	60%BR	60%BR	100% des frais restant à charge du bénéficiaire	100% des frais restant à charge du bénéficiaire après intervention	100% des frais restant à charge du bénéficiaire	
	Audioprothèse libre (Equipement de Classe II) Assuré <= 20 ans ou atteint de cécité	60%BR	100% BR	100% BR	110% BR + 800€ / an / appareil dans la limite de 1 700 €	100% BR + 90% FR dans la limite de 1 700 €	
	Assuré > 20 ans	60%BR	100% BR	100% BR	110% BR + 800€ / an / appareil dans la limite de 1 700 €	100% BR + 90% FR dans la limite de 1 700 €	
	Entretien / répartition / Piles et autres consommables	60%BR	100% BR	100% BR	170% BR	100% BR + 90% FR	
Optique	Equipement 100% Santé (Classe A)						
	Bénéficiaire de 16 ans et + (Monture + 2 Verres)	60%BR	60%BR	100% des frais restant à charge du bénéficiaire après intervention de la Ss, dans la limite des Prix Limites de Vente (PLV)	100% des frais restant à charge du bénéficiaire après intervention de la Ss, dans la limite des Prix Limites de Vente (PLV)	100% des frais restant à charge du bénéficiaire après intervention de la Ss, dans la limite des Prix Limites de Vente (PLV)	
	Bénéficiaire de moins de 16 ans (Monture + 2 Verres)	60%BR	60%BR				
	Prestation d'appairage (verres classe A + réfraction différente)	60%BR	60%BR				
	Supplément pour verres avec filtres (de classe A)	60%BR	60%BR				
	Equipement Libre (Classe B). Les plafonds exprimés ci-dessous incluent le remboursement de la sécurité sociale						
	Monture						
	Adulte	60%BR	30 €	30 €	100 €	100 €	
	Enfant	60%BR	30 €	30 €	75 €	100 €	
	Verres adultes						
	Verres simple (cas A)	60%BR	70 € / verre	70 € / verre	120 € / verre	160 € / verre	
	Verres complexes (cas C)	60%BR	170 € / verre	170 € / verre	205 € / verre	300 € / verre	
	Verres très complexes (cas F)	60%BR	190 € / verre	190 € / verre	280 € / verre	350 € / verre	
	Verre simple + verre complexe (cas B)	60%BR	150 € / verre	150 € / verre	230 € / verre	230 € / verre	
	Verre simple + verre très complexe (cas D)	60%BR	170 € / verre	170 € / verre	240 € / verre	255 € / verre	
	Verre complexe + verre très complexe (cas E)	60%BR	190 € / verre	190 € / verre	260 € / verre	325 € / verre	
	Verres enfants						
	Verres simples (cas A)	60%BR	70 € / verre	70 € / verre	70 € / verre	160 € / verre	
	Verres progressifs, dégressifs ou multifocaux (cas C et F)	60%BR	120 € / verre	120 € / verre	160 € / verre	300 € / verre	
	Prestations supplémentaires (équipement classe A ou B)						
	Prestation d'adaptation (verres classe A)	60%BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	
	Prestation d'adaptation (verres classe B)	60%BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	
Supplément pour verres avec filtres de classe B	60%BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR		
Autres suppléments pour verres de classe A ou B	60%BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR		
Lentilles							
Remboursées par la Ss	60%BR	80 € / an; au-delà: 100% BR	80 € / an; au-delà: 100% BR	80 € / an; au-delà: 100% BR	10% PMSS / an; au-delà: 100% BR		
Exonération du TM	100% BR	-	-	-	100% BR		
Refusées par la Ss	-	85 € / an	85 € / an	120 € / an	10% PMSS / an		
Chirurgie réfractive	-	-	-	250 € / œil	500 € / œil		
Dentaire	Soins et prothèses 100% Santé						
	Inlay core	70% BR	70% BR	100% des frais restant à charge du bénéficiaire après intervention Ss, dans la limite des Honoraires Limites de Facturation (HLF)	100% des frais restant à charge du bénéficiaire après intervention Ss, dans la limite des Honoraires Limites de Facturation (HLF)	100% des frais restant à charge du bénéficiaire après intervention Ss, dans la limite des Honoraires Limites de Facturation (HLF)	
	Autres soins prothétiques et prothèses dentaires	70% BR	70% BR				
	Prothèses panier maîtrisé						
	Inlay / Onlay	70% BR	100% BR	100% BR	100% BR	750% BR	
	Inlay core	70% BR	100% BR	100% BR	100% BR	500% BR	
	Prothèse dents visibles	70% BR	130% BR	130% BR	450% BR	750% BR	
	Prothèse dents non visibles	70% BR	130% BR	130% BR	230% BR	750% BR	
	Prothèses panier libre						
	Inlay / Onlay	70% BR	100% BR	100% BR	100% BR	400% BR	
	Inlay core	70% BR	100 € / Inlay core	100 € / Inlay core	100 € / Inlay core	100 € / Inlay core	
	Prothèse dents visibles	70% BR	130% BR	130% BR	450% BR	750% BR	
	Prothèse dents non visibles	70% BR	130% BR	130% BR	230% BR	750% BR	
	Soins dentaires						
	Soins dentaires	70% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	
	Autres actes dentaires						
	Parodontologie non remboursée Ss	-	-	-	250 € / an	400 €	
Parodontologie remboursée Ss	70% BR	100% BR	100% BR	100% BR	400% BR		
Orthodontie acceptée Ss	70% BR	130% BR	130% BR	250% BR	500% BR		
Orthodontie (traitement et contention) enfant refusée Ss	-	387 €	387 €	580,50 € / an	1935,00 € / an		
Orthodontie (traitement et contention) adulte refusée Ss	-	-	-	503,10 € / an	1935,00 € / an		
Contention (1 an) enfant < 16 ans acceptée Ss	100% BR	100% BR	100% BR	200% BR	500% BR		
Implantologie							
Implant dentaire	-	-	-	forfait de 1 000 € / implant (max 2 / an)	forfait de 2 000 € / implant (max 5/an)		
Prothèse sur implant	70% BR	130% BR	130% BR	70% BR + 500 € (max 2 / an) et au-delà: 100% BR	750% BR		
Divers	Ostéodensitométrie prescrite et non prise en charge	-	-	-	100 € / an	100 € / an	
	Médecine douce Ostéopathe / Chiropracteur / Psychothérapeute / Acupuncteur / Micro-knésithérapie / Diététicien)	-	25 € / séance (max 3 sances / an)	25 € / séance (max 3 sances / an)	30€ / séance (max 5 séances / an)	40€ / séance (max 5 séances / an)	

Tarifs frais de santé mensuels

Les tarifs ci-dessous sont fonction du Plafond Mensuel de Sécurité Sociale (PMSS).

Pour information le PMSS 2023 = 3 666€

ACTIFS / RETRAITES Les taux de cotisation sont fonction du PMSS	BASE	INTERMEDIAIRE	SUPERIEUR
Agents - 30 ans	0,68 % 24,92€	0,93 % 34,09€	1,33 % 48,75€
Agents de 30 ans et plus	1,36 % 49,85€	1,85 % 67,82€	2,65 % 97,14€
Conjoint - 30 ans	0,68 % 24,92€	0,93 % 34,09€	1,33 % 48,75€
Conjoint de 30 ans et plus	1,36 % 49,85€	1,85 % 67,82€	2,65 % 97,14€
Enfants	0,55 % 20,16€	0,75 % 27,49€	1,07 % 39,22 €
Enfants + 28 ans	0,55 % 20,16€	0,75 % 27,49€	1,07 % 39,22 €

Document non contractuel



Vos garanties prévoyance

g

À quoi sert la garantie prévoyance ?

Ce que prévoit votre statut :

Le Congé Maladie Ordinaire (CMO) Indemnisation sur 1 an			
Maintien de Salaire	Jour de carence	Plein traitement les 3 premiers mois	Demi-traitement les 9 mois suivants
	0%	100%	50%
Le Congé Longue Maladie (CLM) Indemnisation sur 3 ans			
Maintien de Salaire	Plein traitement la première année		Demi-traitement les 2 années suivantes
	100%		50%
Le Congé Longue Durée (CLD) Indemnisation sur 5 ans			
Maintien de Salaire	Plein traitement les 3 premières années		Demi-traitement les 2 années suivantes
	100%		50%

En cas de maladie, dès le passage à demi-traitement, nous pourrions le compléter selon l'option que vous aurez choisie...

GARANTIES	BASE	SUPERIEUR
Maintien de salaire en cas d'Incapacité Temporaire Totale de Travail	75% du Traitement de base + Primes <u>Bruts</u>	85% du Traitement de base + Primes <u>Bruts</u>
Maintien de salaire en cas d'Invalidité	75% du Traitement de base + Primes <u>Bruts</u>	85% du Traitement de base + Primes <u>Bruts</u>
Décès - Perte Totale et Irréversible d'Autonomie	100% du Traitement de base + Primes <u>Bruts</u>	150% du Traitement de base + Primes <u>Bruts</u>

Document non contractuel

TAUX MENSUELS DE COTISATION *taux d'appels appliqués jusqu'au 31/12/2023		
Tarifs - 30 ans	1,77% *1,59% du Traitement de base + Primes <u>Bruts</u>	2,13% *1,92% du Traitement de base + Primes <u>Bruts</u>
Tarifs à partir de 30 ans	2,35% *2,12% du Traitement de base + Primes <u>Bruts</u>	2,84% *2,56% du Traitement de base + Primes <u>Bruts</u>

Les éléments de revenu pris en compte dans le calcul de la cotisation et des prestations sont : le traitement brut annuel total y compris les primes.

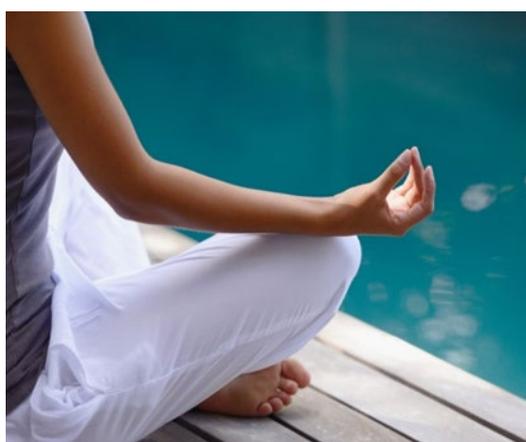
EXEMPLES D'INDEMNISATIONS**			
	Agent 55 ans	Agent 42 ans	Agent 30 ans
Traitement brut Annuel*	50 000 €	37 000 €	25 000 €
Traitement brut mensuel sur 12 mois*	4 167 €	3 083 €	2 083 €
Revenu net mensuel*	3 542 €	2 621 €	1 771 €
Indemnisation arrêt de travail 75% sur la Base du traitement BRUT* (IPSEC)	2 850 €	2 109 €	1 425 €
Indemnisation arrêt de travail 85% sur la Base du traitement BRUT* (IPSEC)	3 230 €	2 390 €	1 615 €
Indemnisation arrêt de travail 90% sur la Base du traitement NET* (OFFRE CONCURRENTE)	2 907 €	2 151 €	1 454 €
Rente invalidé 75% sur la Base du traitement BRUT* (IPSEC)	2 894 €	2 141 €	1 447 €
Rente invalidé 85% sur la Base du traitement BRUT* (IPSEC)	3 280 €	2 427 €	1 640 €
Rente invalidité 90% sur la Base du traitement NET* (OFFRE CONCURRENTE)	2 952 €	2 184 €	1 476 €

**incluant tbi+nbi+ri **
document non contractuel*

Les indemnisations concernant les garanties « arrêt de travail » et « rente d'invalidité » indiquées dans le tableau ci-dessus comprennent :

- les 50 % de demi-traitement
- la déduction CSG, CRDS pour l'incapacité : 8,80 %
- la déduction CSG, CRDS et la CASA pour l'invalidité : 7,40%

Soit la somme que vous percevez.



Les options facultatives prévoyance

Document non contractuel

GARANTIES	OPTION 1	OPTION 2
RENTE EDUCATION	Annuellement de 5% du traitement de référence* par enfant à charge	Annuellement de 7,5% du traitement de référence* par enfant à charge
FRAIS OBSEQUES	100% du PMSS <i>Soit 3 666€ en 2023</i>	150% du PMSS <i>Soit 5 499€ en 2023</i>
DEPENDANCE	350€/mois	450€/mois

TAUX MENSUELS DE COTISATION *taux d'appels appliqués jusqu'au 31/12/2023		
Tarifs RENTE EDUCATION	0,30% *0,27% du Traitement de base + Primes <u>Bruts</u>	0,44% *0,40% du Traitement de base + Primes <u>Bruts</u>
Tarifs FRAIS OBSEQUES	0,29% *0,26% du Traitement de base + Primes <u>Bruts</u>	0,44% *0,40% du Traitement de base + Primes <u>Bruts</u>
Tarifs DEPENDANCE	0,50% *0,45% du Traitement de base + Primes <u>Bruts</u>	0,65% *0,59% du Traitement de base + Primes <u>Bruts</u>

Les éléments de revenu pris en compte dans le calcul de la cotisation et des prestations sont : le traitement brut annuel total y compris les primes.

- Pour le conjoint de l'agent, le taux de cotisation sera basé sur la rémunération brute totale (y compris les primes) de l'agent actif.
- Pour les retraités et éventuellement leur conjoint, la cotisation sera basée sur le montant de la pension de retraite annuelle brute du retraité de la Caisse des Dépôts.

L'adhésion aux options

Comment ça marche ?

La rente éducation est uniquement disponible pour l'agent actif.

L'agent actif peut adhérer à tout ou partie des garanties proposées dans l'option n°1 ou dans l'option n°2.
(En revanche les options choisies devront être sur le même niveau d'options)

Les retraités et leurs conjoints peuvent souscrire aux garanties « frais d'obsèques » et ou « dépendance ».

Une palette de services

Prestations santé

> Réseaux de soins partenaires Kalixia

Grâce aux réseaux de soins Kalixia, nos assurés peuvent bénéficier de prestations et d'équipements de qualité en dentaire, optique, audio et ostéo, permettant de réduire considérablement leur reste à charge en profitant de tarifs négociés sans faire l'avance de frais. Les professionnels de santé sélectionnés répondent aux critères d'une charte qualité.



> Un tiers payant élargi

Le réseau de tiers payant Viamedis dispense de l'avance des frais de soins de santé chez la plupart des professionnels de santé (pharmaciens, opticiens, radiologues, laboratoires, etc.).

> La téléconsultation

Quand on a besoin de consulter un médecin, c'est souvent rapidement : 7j /7 24h /24, vous et vos ayants-droit bénéficiez d'une consultation médicale avec un médecin et, si nécessaire, d'une ordonnance.

Consultation à distance effectuée par un médecin inscrit à l'Ordre des médecins et protégée par le secret médical.

> Remboursement

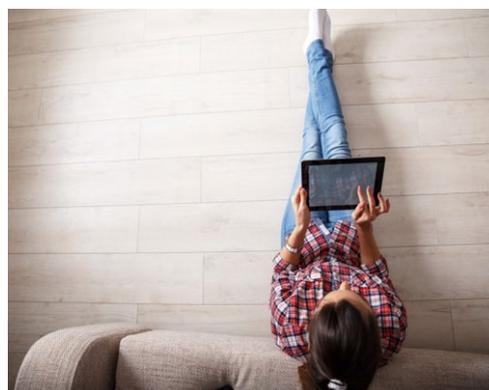
Le règlement des prestations santé se fait sous 48h grâce à la télétransmission des feuilles de soins via le dispositif Noémie de la Sécurité sociale.

Assistance

> Assistance santé 24h/24, 7J/7

Ipsec Assistance fournit une aide précieuse pour aider à faire face à une situation médicale délicate ou apporter des conseils avisés. De nombreuses prestations utiles sont proposées en cas de maladie, d'hospitalisation ou d'immobilisation : mise à disposition d'une aide-ménagère, école à domicile, garde d'enfants ou d'ascendants à charge, écoute psychologique, livraison de médicaments à domicile...

Ipsec Assistance vient également en aide aux aidants et peut fournir des informations juridiques, réglementaires, fiscales ou administratives.



> Assistance prévoyance 24h/24, 7J/7

Les assurés bénéficient d'une ASSISTANCE ACCESSIBLE 7J/7 - 24h/24, en ce qui concerne :

- Des informations vie pratique et juridique
- Recherche d'établissements
- Informations sur la dépendance
- Service à la carte (aide à domicile...)

En cas d'incapacité professionnelle dans le cadre de la vie privée ou professionnelle, d'invalidité permanente totale, de maladies redoutées, dès les premiers signes de perte d'autonomie, dès l'entrée en dépendance GIR 4, lorsque l'adhérent est en situation d'aidant d'un proche parent dépendant ou afin de prévenir du burnout...



> Fonds social

Le fonds social de l'Ipsec a été créé pour allouer, sous certaines conditions, une aide financière ponctuelle, sous forme de don ou de prêt, en cas de situation difficile liée à un accident de la vie (santé, dépendance, décès, invalidité) ou à un sinistre dû à une catastrophe naturelle, etc.

> Accompagnement des proches en cas de décès

Pour accompagner les proches en cas de décès dans les démarches administratives, l'Ipsec propose un service d'assistance dédié, délivré par notre partenaire Simplifia, sous certaines conditions.

Outils digitaux

> Espace assurés

Accessible 24h/24, 7J/7, l'espace personnel sécurisé permet à l'assuré d'effectuer en ligne de nombreuses démarches : téléchargement de sa carte de tiers payant, consultation de ses décomptes de remboursement, transmission de devis ou de demande de prise en charge hospitalière, envoi de justificatifs...

> Appli Malakoff Humanis

Depuis L'Ipsec est la référence du public, parapublic et des groupes d'intérêt public du groupe Malakoff Humanis. En tant qu'assuré Ipsec, vous avez accès à l'Appli Malakoff Humanis pour la gestion de votre santé et les démarches à accomplir. De nouveaux services viendront prochainement enrichir l'outil.

L'APPLI VOUS PERMET DE :

- › transmettre un devis ou une facture ;
- › suivre le détail de vos remboursements ;
- › télécharger et partager votre carte de tiers payant ;
- › visualiser l'historique de toutes vos demandes.



Comment nous contacter pour être conseillé et adhérer ?



Site d'adhésion en ligne (devis personnalisé, diverses informations) dédié à l'offre référencée de la CDC :

<https://affiliation.ipsecprev.fr/caissedesdepots>



Cellule adhésions individuelles

01 56 21 18 11

a.individuel@ipsecprev.fr



Retrouvez l'intégralité des informations et documents relatifs à l'offre sur le site intranet de la CAISSE DES DÉPÔTS : « [Fiche service Next](#) »



Votre dossier d'affiliation complet doit être retourné à l'adresse suivante :

IPSEC - Pôle affiliations

Tour Egée - 9 allée de l'Arche - CS 30113 - 92671
Courbevoie cedex ou par mail à :
websgc@ipsecprev.fr

IPSEC, groupe Malakoff Humanis

Institution paritaire régie par le Code de la Sécurité sociale agréée par le ministère des Solidarités et de la Santé sous le numéro 675.

SIÈGE SOCIAL :

Tour Egée
9 allée de l'Arche - CS 30113
92671 Courbevoie cedex
Tél. 01 56 21 18 83
ipsecprev.fr

SIRET : 775 666 357 00089
APE : 8430B